

Breurey Info

Bulletin municipal
juin 2021



Mairie de Breurey-lès-Faverney

10 place de la mairie
Tél : 03 84 91 34 58cloche
Mail : breurey@orange.fr
Site : www.breurey.fr

Horaires de la mairie

(Secrétariat, agence postale
et permanence du maire) :

Mardi et jeudi :
8h30—11h30 / 13h30—16h30

Vendredi :
8h30—11h30

Horaires des travaux sonores

Semaine : 9h—12h / 13h30—19h30

Samedi : 9h—12h / 15h—19h

Dimanche et jour férié : 10h—12h

Numéros utiles :

Police-secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15

Appel d'urgence : 112

Comité de rédaction :

Laëtitia GUINCHARD, Jean MARCHAL, Sylvie QUERMONT, Virginie VEJUX

Image couverture : Sébastien MARCHAL

Emplois saisonniers

La commune a décidé, durant les mois d'été, d'offrir aux jeunes gens et filles du village la possibilité de rejoindre l'équipe technique pour participer aux travaux d'entretien du village. Cela permet de faire face à un accroissement d'activité durant cette période estivale et de faire découvrir à ces jeunes gens les conditions de travail des agents techniques et les besoins de la commune. C'est à la fois faire œuvre philanthropique, puisque ces jeunes gens sont légitimement rétribués, sur la base du SMIC, et citoyenne, ils participent à la vie communale.

Activités

Ostéopathe Alice Ambrosini

Le cabinet d'ostéopathie ouvrira ses portes le 8 juillet au 4 rue des Roches (ancien cabinet infirmier).

Il est possible de prendre rendez-vous sur l'application Doctolib ou par téléphone au 06 17 12 93 45.



Alice Ambrosini
OSTÉOPATHE D.O

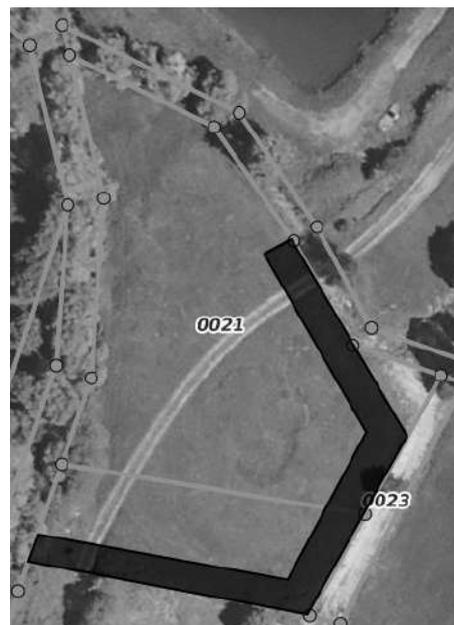
4 rue des Roches
70160 Breurey-lès-Faverney
► SUR RENDEZ-VOUS

06 17 12 93 45
ambrosini.alice@lilo.org
aliceambrosini-osteopathe.jimdofree.com

Maraîchage

Les parcelles situées au nord du gîte du Moulin (références cadastrales ZL21 et ZL22a) appartiennent à la commune. Elles sont louées depuis le 1^{er} mai à un jeune agriculteur nouvellement installé au village, M. Jean-Sébastien CUISNIER. Il souhaite y établir un jardin maraîcher.

Afin de prémunir les futures cultures des animaux sauvages, ces parcelles vont prochainement être clôturées. Il ne sera alors plus possible de les traverser par le milieu pour rejoindre la route menant aux étangs. Une bande enherbée permettant de les contourner sera toutefois préservée pour permettre la circulation des piétons et cyclistes.



Volley-ball loisir

L'ASB développe ses activités en proposant dès septembre 2021 des séances de volley-ball en loisir pour adultes chaque lundi de 20h à 22h au gymnase de Favorney. Les intéressés peuvent se faire connaître dès maintenant au 06 63 66 95 65 (Laëtitia GUINCHARD).

Travaux

MAM

Les travaux de réaménagement de l'ancienne école maternelle sont terminés et la MAM (maison d'assistants maternels) a ouvert ses portes le lundi 3 mai. Elle est gérée par l'association Cocon d'éveil, précédemment installée à Favorney, mais dans des locaux trop exigus et sans espace extérieur. Elle accueille actuellement 8 enfants, pour une capacité de 12.

Bar restaurant

L'ouverture approche. Les gérants, M. et Mme Chanez, sont en cours d'emménagement et d'installation. Derniers réglages avant le coup de feu.

Interconnexion

L'appel d'offres pour les travaux d'interconnexion du réseau AEP avec celui de Favorney est en cours.

Pylône téléphonie

La structure métallique du pylône de téléphonie a été rapidement installée.

Plus de 40 mètres de hauteur, sur un socle de béton de 80 m³.

Plusieurs mois sont nécessaires pour l'équipement électronique et les réglages des systèmes.

Salle des fêtes

Une première tranche de travaux est lancée : la réfection du plafond. Cela permettra la réouverture de la salle à partir du 20 juin.

La deuxième tranche concernera l'extension du bâtiment (une travée supplémentaire, soit 90 m²), une nouvelle isolation thermique et la réfection des enduits intérieurs et extérieurs.



Projets

Gîte de groupe

La maison Ermoli est une maison ancienne, imposante (210 m²), où se trouvait un café, fermé dans les années 70.

Propriété de la commune depuis 1999, inoccupée depuis 2014 et difficilement utilisable en l'état. Une réflexion a été menée pour sa réaffectation.

Le premier projet retenu est celui de sa transformation en gîte de groupe. Certes, il y a des inconvénients, dont l'absence de terrain. Mais il y a de possibles atouts,

dont les efforts de la Région, du Département et de la CCTS pour développer le tourisme. Également les aides financières publiques pour ce type d'investissement. Même l'Europe, par le programme LEADER, y contribue fortement. On peut espérer 80% d'aide.

Une étude de faisabilité a été réalisée et sert actuellement de support pour la demande d'éligibilité aux subventions.

Si ce projet ne peut pas aboutir, il sera alors envisagé de vendre l'immeuble.

Façades

Un appel d'offres est en cours pour la réfection des façades de plusieurs immeubles communaux (1 rue du 14 septembre, 2 et 4 rue de la Presle, 4 place Joly de Colombe), mairie (portes et balcon).





Comptes rendus abrégés des CM des 21 mars, 11 et 4 avril, 18 mai.

Adhésion service de médecine préventive

Le CM décide de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion 70. Il assure le suivi de santé au travail des agents communaux : visite d'embauche, examens périodiques obligatoires (bisannuels), soutien psychologique, intervention ergonomique. Cotisation d'un montant de 0,3% de la masse salariale.

Adhésion association Aux sources de Saône et Meuse

Il décide également de renouveler l'adhésion à l'association Aux Sources de Saône et Meuse, sise à Bains-Les-Bains, dont l'objectif est la protection et la valorisation du territoire des sources de la Meuse et de la Saône.

Montant : 30 €.

Adhésion COFOR

Même chose pour l'association des communes forestières, qui joue un rôle important dans la défense de la filière bois.

Montant : 592 € La cotisation est calculée à partir de la surface forestière de la commune et de la moyenne des recettes des 3 dernières années.

Assistance technique chauffage église

Le CM confie à l'entreprise Rémi Goullioud la mission d'assistance technique pour le chauffage de l'église.

Montant : 2 900 €.

Vote des taux

La taxe d'habitation a été supprimée par l'État. Cette perte de ressource est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ainsi, le CM fixe le nouveau taux foncier sur les propriétés bâties à 36,22%, soit 11,74% (ancienne TFPB, maintenue à l'identique) + 24,48% (part départementale TFPB).

Renforcement réseau électrique (enfouissement rue de la Presle)

Dans le cadre des travaux de liaison électrique pour l'antenne de téléphonie et du renforcement du réseau concédé, rue de la Presle, le CM accepte la proposition du Sied d'enfouir la ligne électrique et de remplacer la ligne aérienne rue de la Presle par des câbles souterrains.

Le coût total des travaux est de 138 024,41 €.

Le reste à charge pour la commune est de : 31 238,32 €

Dont 5 456,99 € de TVA à récupérer, soit : 25 781,33 € en réalité.

Participation urbanisme (PFAC)

La participation financière pour l'assainissement collectif est une taxe exigible lors de travaux de connexion d'une habitation au réseau de collecte des eaux usées ou de travaux d'extension. C'est une façon de faire participer le constructeur à un réseau qui existe et sans lequel il devrait installer un système d'assainissement non collectif.

Considérant en outre les travaux d'agrandissement du lagunage qu'il faut prévoir, le CM décide d'instaurer la taxe de participation financière à l'assainissement collectif, au taux de 3%.

Transfert compétence voirie CCTS

Le CM décide de demander le transfert des VC 118, ancienne route de Provenchère (1 330 mètres), VC 104, chemin de la Rochotte (1 500 mètres) et VC 110, chemin de Châtoillon (1 075 mètres) à la Communauté de communes Terres de Saône.

Il décide également un transfert de charge financière de 10 000 €.

Transfert des charges de personnel réseaux chaleur et eau sur les budgets annexes

Considérant que les agents techniques consacrent un temps de travail certain à ce qui relève du budget eau (surveillance quotidienne du réservoir et relevé du compteur, surveillance et nettoyage des captages, du lagunage et de la pompe de relevage, relevé des compteurs, entretien) et du budget réseau chaleur (surveillance quotidienne de la chaufferie, nettoyage et entretien, livraison hebdomadaire des plaquettes), le CM juge qu'il serait normal que ce temps de travail soit imputé aux budgets adéquats.

En outre, cela permettrait de connaître plus finement le coup de fonctionnement de ces services et de respecter la règle de l'indépendance des budgets.

Sur la base d'une estimation forfaitaire de 240 heures de travail pour le réseau chaleur et de 280 heures pour le réseau AEP-AC, le CM décide d'imputer la charge salariale correspondante aux budgets concernés.

Convention transport des lycéens

Le CM accepte la convention de financement de la navette mise en place par la Région pour l'extension du transport lycéen entre Faverey, Breurey et Mersuay. Le coût à la charge des deux communes est de 6 695, 54 €, à partager en deux, soit 3 347, 77 € pour chacune.

Convention fourrière automobile

Sur proposition de la Gendarmerie, constatant la lourdeur administrative et les dysfonctionnements pour traiter les appels concernant l'enlèvement de véhicules gênants, voire abandonnés, le CM accepte d'établir une convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules avec la société GMP Logistique, à Quincey. Cela permet au maire de saisir directement la société en question pour faire enlever les véhicules ventouses, squattant l'espace public ou garés dangereusement.

Convention avec Orange et le SIED

Le CM accepte la convention proposée par le SIED 70 demandant à Orange, dans le cadre d'extension du réseau filaire de télécommunication pour de nouvelles constructions, de prévoir une installation souterraine.

Diagnostic rénovation clocher

Le CM a décidé de recourir au cabinet d'architecture J. ZIOUA de Besançon pour établir un diagnostic de l'état du clocher. Il accepte la proposition de mission pour étude et programme de travaux qu'il a présentée, incluant une mission supplémentaire pour le diagnostic et la mise en conformité des installations électriques.

Coût pour ces missions : 6 420 €.



Réduction préavis de location.

Le CM accepte de réduire à un mois le préavis de résiliation de location de logement présenté par 3 locataires. L'un pour raison professionnelle, un autre pour raison médicale, le troisième parce que le logement a un repreneur.

Fermeture classe collège.

Les élus du Département, ceux des communes voisines, les professeurs et le personnel du collège Louis Pergaud de Favorney dénoncent la mesure incompréhensible de l'Éducation nationale qui supprime une classe de 3^o, parce qu'il risque de manquer arithmétiquement 3 ou 4 élèves à la rentrée prochaine. Dans le même temps, dans le but louable de défendre la ruralité, le Gouvernement a retenu parmi les petites villes à soutenir : Port-sur-Saône et...Favorney. Premier soutien : la suppression d'une classe de collège.

Le CM décide de soutenir cette dénonciation et d'exprimer son ahurissement devant une telle décision purement comptable et contraire à l'intérêt pédagogique.

CCAS

En raison de l'extinction de la plupart des emprunts contractés pour la réhabilitation des logements communaux, notamment ceux appartenant au CCAS, et le produit des loyers abondant dorénavant le budget communal, il n'apparaît pas opportun de réactiver le CCAS, qui se trouverait alors bénéficiaire de sommes importantes et inutilisables.

Il est donc décidé de créer une commission d'action sociale et non de rétablir le CCAS.

Comptes administratif et de gestion

À la suite de leur présentation par la présidente de séance, les différents comptes administratifs 2020, concordants avec les comptes de gestion, sont acceptés.

Commune

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Section de fonctionnement	573 803,40	1 427 414,18	853 610,78
Section d'investissement	522 071,51	207 728,36	-314 343,15
Total cumulé	1 095 874,91	1 635 142,54	539 267,63

Eau et assainissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Section d'exploitation	97 900,60	117 297,53	19 396,93
Section d'investissement	45 836,10	352 442,22	306 606,12
Total cumulé	143 736,70	469 739,75	326 003,05

Réseau chaleur

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Section d'exploitation	33 739,15	67 655,60	33 916,45
Section d'investissement	26 719,58	11 833,39	-14 886,19
Total cumulé	60 458,73	79 488,99	19 030,26

Budgets primitifs.

Les budgets primitifs 2021 présentés par le maire sont acceptés à l'unanimité.

Réseau chaleur

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	64 519	67 069
Section d'investissement	34 634	34 634

Réseau eau et assainissement

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	117 396	120 940
Section d'investissement	353 442	353 602

Commune

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	976 358	1 118 332
Section d'investissement	790 850	790 925

Compétence mobilité

Le CM accepte la prise de compétence mobilité par la CCTS et la modification des statuts qui en suit :

- gestion d'un service de transports d'intérêt communautaire,
- service de transport des habitants des communes du territoire aux bourgs pôles ou à la ville préfecture,
- services de covoiturage et d'autopartage,
- pistes et bandes cyclables d'intérêt communautaire.

Extension de périmètre

Suite à la demande de la commune d'Anchenoncourt et Chazel d'adhérer à la CCTS, à l'accord de la CCTS et de la Communauté de la Haute-Comté (à laquelle elle appartenait), le CM accepte cette adhésion.

Dispositif Warsmann

Le CM décide l'application de ce dispositif, qui limite la facturation de l'eau en cas de fuite manifeste et de consommation excessive, pour une personne chez qui a été détectée une fuite importante, estimée à 364 m³. Il accepte le dégrèvement d'un montant de 948,91 €.

Marché hameau seniors

Pour la 1^o étape d'aménagement du lotissement du Grand Mont, nous devons passer par une étude de faisabilité et de programmation de l'ensemble du projet. Le CM retient la proposition de services de M. Belloncle, architecte à St Loup.



La mission confiée comporte :

- l'analyse de l'état du site et les vérifications réglementaires,
- l'étude et l'implantation des éléments de programme, sur la base du système constructif proposé par la Manufacture,
- un schéma d'aménagement et de circulation, l'organisation générale de l'opération,

- un estimatif financier,
- le séquençage et la programmation pluriannuelle de l'opération.

Coût : 6 900 € HT. Qui seront intégrés dans la demande de subventions.

Recrutement agents saisonniers

Comme à chaque période estivale et de vacances, la commune embauche un certain nombre de jeunes gens/filles pour aider à entretenir le village et se faire un petit pactole. Le CM autorise le maire à procéder à ces recrutements saisonniers et à établir les contrats nécessaires.

Modification poste agent contractuel

En raison des nécessités de service, le CM décide d'augmenter le temps de travail du poste APC-secrétariat et de le porter à 30 heures hebdomadaires.

Admissions en non-valeur

Le CM est obligé d'accepter en non-valeur, suite à la liquidation de dettes prononcée par le Tribunal d'instance de Vesoul :

- 1 207,70 € au titre du budget commune, des ordures ménagères étalées de 2008 à 2014.
- 3 994,08 € au titre du budget eau, de 2007 à 2017.

Subventions aux associations

Le CM décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Croix Rouge, 50 €
- Prévention routière, 50 €
- AFM-Théléton, 50 €
- Bleuets de France, 50 €
- Banque alimentaire, 100 €
- Handy Up (Ex Adapei), 100 €
- Union nationale des Combattants, 150 €
- Thélème, 300 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers, 700 €.

Demande de subventions

- Club House : le CM accepte les travaux de terrassement pour l'installation du Club House, d'un montant de 12 203 €, et autorise le maire à solliciter les subventions y afférentes.

- APC : le CM accepte les travaux de modification de l'APC, pris en charge par la Poste, et le remplacement de la porte, voilée et non conforme aux mesures d'accessibilité, pour un montant de 12 388 €. Il autorise le maire à demander les subventions.

Incivilités, quelques rappels de rappels...

Brûlis

Encore un rappel, utile en période estivale : il est interdit de brûler à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts (résidus de tonte, taille, élagage). Ça pollue, ça pue, ça intoxique.

Étrons

Celle-là non plus, d'incivilité, n'est pas inconnue. Les propriétaires de chien doivent non seulement ne pas laisser divaguer leur animal mais aussi ramasser leurs déjections. Des bornes de récupération ont été installées, dont chacune vaut près de 1 000 €. Il est encore très courant de trouver à certains mêmes endroits publics des tas de merde de chien.

D'autres déjections animales doivent elles aussi être nettoyées par leur propriétaire : celles des chevaux.

Bruits

Les horaires permettant l'utilisation d'outils bruyants par les particuliers sont fixés par décrets et bien connus.

Malgré cela, certaines personnes ne peuvent s'empêcher de faire vrombir leur tondeuse ou pétarader leur débroussailleuse en dehors de ces horaires et en toute illégalité, se moquant éperdument des torts infligés à leurs voisins.

De pétarade à pétrolette, il y a peu de différence sonore. Mais beaucoup de désagrément. Celui du bruit et celui des parasites, provoqués en particulier par des quads mal réglés.

Circulation

Quads et autres véhicules à moteur ne sont admis que sur les voies de circulation publiques. Ils ne sont pas autorisés sur le reste du domaine public, tels les places, pelouses, espaces verts... Peut-être avez-vous lu sur PanneauPocket le coup de gueule du maire de Faverney, concernant justement ces incivilités. Beaucoup de maires partagent son irritation et sont excédés par le comportement irrespectueux de quelques personnes qui nuisent à la tranquillité et à la propreté du village.

Campagne de stérilisation

La campagne est déjà bien avancée !

Grâce à l'aide des habitants des quartiers concernés, nous avons pu en quelques semaines seulement stériliser déjà 23 chats dont 13 femelles ...

Encore merci à tous les bénévoles.

N'hésitez pas à signaler à la mairie les chats errants à piéger...

Mélanie RAGUET

Terrain de boules

Tout nouveau, tout beau, un terrain de boules a été durement aménagé près de la salle des fêtes, par les employés et François Fouillet, qui menace: « après tout ce boulot, si personne ne l'utilise, je le fais sauter. » 😊



Installation

Une table a été installée à la Croix Molle, pour les promeneurs et pique-niqueurs. Il est bien sûr demandé que cet endroit soit tenu propre et que chacun rapporte ses déchets.



Fleurissement du village

D'abord un grand merci aux bénévoles venus nombreux le 8 mai pour nous aider à embellir le village avec des fleurs, et aux employés qui s'occupent de leur entretien.

Les fontaines ont reçu un semis de fleurs vivaces et graminées début mars, qui nécessiteront moins d'eau, et fleuriront encore et encore ! vive la biodiversité !



Vide-grenier et marché de producteurs

La commission de l'animation de la commune organise un vide-greniers le 14 juillet 2021 de 7h à 18h sur la place Joly Colombe, rue des Roches, place de la Mairie et rue de la Fontaine.

Cet événement, qui habituellement est organisé par l'association ASB, autour de la salle des fêtes, n'a pas été retenu par les membres de cette association cette année.

Puisque la crise sanitaire a bouleversé l'organisation de manifestations de toutes les associations du village, la commission de l'animation a proposé à M. le Maire de s'en occuper.

Ce sera l'occasion au tout nouveau Restaurant " Le Clocher Comtois " qui se situe rue de la Fontaine de présenter sa carte, son établissement fraîchement rénové et aménagé par la commune.

Nous avons tous besoin d'un peu d'animation, il est temps de recommencer à redynamiser le village.

La municipalité se réserve le droit de faire payer l'emplacement aux exposants, uniquement des particuliers, pas de commerçants pour la partie vide greniers, d'un montant de 2 euros le mètre, limité à 5 mètres.

S'ajouteront à cet événement quelques producteurs locaux des métiers de bouche.



Inscription jusqu'au 30 juin 2021

Tél : 06.78.42.08.08

Carte Avantages Jeunes

RAPPEL Inscription jusqu'au **30 juin** au tarif de 3 euros au lieu de 8 euros, renseignement tél 06.78.42.08.08.

Ludothèque, venez jouer !

Nous donnons rendez-vous aux parents, grands-parents et autres adultes éducateurs de venir découvrir les jeux sélectionnés pour vos enfants **le 17 juillet à 10h** à la bibliothèque place Joly de Colombe.

Julie DOUHAIN de l'entreprise OikaOika viendra présenter chaque jeu que vous pourrez emprunter à l'ouverture prochaine de la ludothèque.

Nombre de places limitées, merci de vous inscrire au 06 63 66 95 65.

C'était il y a un an...

Jacky,

Un pilier de la commune,

Un grand vide.